

Ajournement proposé de l'assemblée générale ordinaire et de l'assemblée générale extraordinaire de PCB

PCB annonce que le conseil d'administration de la société proposera à l'assemblée générale convoquée pour le 20 septembre 2017 de reporter à une date ultérieure à fixer par le conseil d'administration l'assemblée générale ordinaire et l'assemblée générale extraordinaire initialement prévues pour ce 20 septembre.

Le report proposé est lié à une décision du conseil d'administration de la société de procéder à un examen plus approfondi de la situation concernant les points à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire et de l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire.

De plus amples informations sur ces sujets seront mises à disposition lors de l'assemblée générale de ce 20 septembre, à la suite de laquelle un nouveau communiqué de presse sera publié.

Pour PCB,

Philippe Lacroix, Président du Conseil d'Administration

A propos de PCB :

L'activité du groupe est d'assurer la distribution de produits pharmaceutiques et parapharmaceutiques à des pharmacies, cliniques et hôpitaux, activité exercée par 4 établissements de sa filiale, PHARMA BELGIUM SA.

Le capital social de PCB est constitué de 5.596.520 actions.

Les actions de PCB sont admises à la négociation sur le premier marché d'Euronext Brussels (Code : PCBB; ISIN code: BE 0003503118).

Les actionnaires les plus importants de PCB sont OCP S.A. et BRUGEFI Invest SAS, dont les bureaux sont situés 2 rue Galien F-93400 Saint-Ouen Cedex (France), avec une participation de 86,78% au capital de PCB.

PCB SA - Rond-Point Schuman 6 boîte 5 – B-1040 Bruxelles

Tél : +32 (0) 10 88 72 84 - Fax : +32 (0) 10 88 79 96

www.pcb.be

Relations avec les investisseurs : Philippe Lacroix : philippe.lacroix@pcb.be